

Quel modèle de développement pour l'éolien ?

Dans le Doubs, des acteurs de l'éducation à l'environnement et du développement local se mobilisent pour former, informer et organiser une réflexion citoyenne globale sur un projet d'implantation d'éoliennes.

Il y a cinq ans, lors du Grenelle de l'environnement, la France réaffirmait l'adoption des résolutions européennes en matière énergétique¹ et se fixait comme objectif majeur de porter à au moins 23%, en 2020, la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique². Dans un contexte où le gaspillage et la précarité énergétique s'accroissent, nombre d'observateurs estiment que ces engagements auront du mal à être tenus. Cependant, la transition énergétique est en marche et les territoires s'y impliquent selon des approches très diverses. Certains d'entre eux ne remettent en question qu'une modeste part de notre modèle de développement et, pire, font l'économie de la réflexion sur nos modes de consommation et sur l'idée même de sobriété énergétique. L'opportunité de développement des énergies renouvelables, sources de nouvelles richesses pour les territoires, doit non seulement prendre en compte les aspects de production et de transition énergétique, de sobriété et d'efficacité énergétique mais aussi leur modèle de développement, de l'investissement à la gestion des installations. C'est un pari d'avenir, où le territoire peut rester maître de nombres d'orientations.

Dans le cadre d'installation de parcs éoliens, des territoires à l'image de celui du Lomont en Franche-Comté ou de ce qui se dessine à Quingey dans le Doubs, des « développeurs » soutenus par des fonds d'investissements étrangers proposent des marchés « clés en main » aux communes qui échangent avec eux un droit d'exploiter (pouvant aller de 30 à 60 ans !) contre loyers et taxes afférentes. Les enjeux de gouvernance des outils et les recettes de production échappent ainsi au territoire. Ces situations constituent d'excellent « supports » de concertation territoriale, où les élus doivent repenser et réinventer des modes de faire et associer les différents acteurs, les investisseurs, les « développeurs » pour définir ensemble de nouveaux modèles de coopération.

Organiser la concertation

Le 21 janvier dernier, le préfet du Doubs signait l'autorisation de création de la Zone de développement de l'éolien (ZDE) « Quingey Val-Saint-Vitois ». Ce projet de parc éolien, déposé à la préfecture en juin 2012, est porté par la Communautés de communes du Canton de Quingey et par celle du Val-Saint-Vitois et consiste en l'implantation de huit machines réparties sur trois communes. La société de consultants **Opale énergies naturelles** développe le projet, bénéficie d'une promesse de bail avec un droit d'exploiter lui permettant de déposer les permis de construire **Opale Velocita**, filiale du fonds d'investissement américain Riverstone holding, spécialisé dans le pétrole et les gaz de schiste, assurerait l'investissement global et recevrait donc les dividendes du vent (en dehors des taxes, des loyers et d'un retour sur des mesures financières dites d'accompagnement). Ces derniers échapperaient ainsi aux territoires et à ses habitants. Il y a quelques mois, des habitants des cantons concernés, en lien avec la commission « consommation citoyenne » de l'association TRI ont découvert ce projet et ont commencé à s'y intéresser. TRI est une association de développement local, installée à Quingey, qui combine plusieurs activités (une ressourcerie, une blanchisserie et la gestion d'un espace naturel sensible) dont une partie s'effectue dans le cadre de l'insertion par l'activité économique. Ces différentes activités servent de support à des actions d'éducation à l'environnement s'adressant à de multiples publics ; TRI témoigne par l'exemple de démarches qui tendent vers un développement (plus) durable et sensibilise en « montrant » des possibles. Dans l'association, plusieurs commissions animent des réflexions qui cherchent à associer la population locale aux réflexions de développement territorial. Ainsi, les habitants

mobilisés par le projet ZDE « Quingey Val-Saint-Vitois » et la commission consommation citoyenne de l'association TRI ont organisé le 14 décembre dernier une réunion d'information posant les questions : « Quelles implications citoyennes dans le projet éolien ? », « Avec quels objectifs ? », « Comment le territoire dans son ensemble peut-il s'approprier ce projet ? » Beaucoup des 80 participants présents ont relevé un manque certain d'information et une curiosité à vouloir imaginer les choses différemment.

Inciter au portage des investissements locaux d'avenir

Il n'y a pas forcément grand-chose à inventer, il s'agit d'abord de s'informer, de se nourrir d'expériences voisines (Parc de Clamecy dans la Nièvre, Éoliennes en Pays de Vilaine, Réseau Taranis en Bretagne, le parc de Chamole dans le Jura...) et d'amplifier des contributions collégiales. Les participants se sont également insurgés du fait que, pour un projet local de 30 millions d'euros, se soient des puissances financières étrangères qui interviennent et non des acteurs locaux ou nationaux... Une partie des élus présents ne semblaient pas vraiment concernés par ce point, trop heureux de trouver des financeurs extérieurs pour satisfaire aux exigences de la transition énergétique nationale. Suite à cette rencontre, un collectif s'est structuré pour tenter d'instiller une dynamique d'information et de formation et permettre la confrontation des différentes perspectives de portage de ce projet. Une réunion, sur le thème « Quel développement éolien en Franche-Comté ? », organisée le 17 janvier dernier dans le cadre du débat public et soutenue par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Franche-Comté et le conseil régional, montre combien il est important de nourrir le sujet. Et de ne pas se précipiter.

Par les débats, les actions de sensibilisation et la mobilisation autour du projet de ZDE « Quingey Val-Saint-Vitois », il y a la volonté de donner de l'information, d'apporter une approche complexe pour que les habitants et les élus aient les moyens de se positionner conjointement. Il s'agit aussi d'interpeller d'égal à égal les « développeurs » et promoteurs afin de réfléchir à la globalité des enjeux. Les Commissions nationales de transition énergétique, qui organiseront en région le débat national, sont bien évidemment des lieux à investir, des espaces relais pour redire que, face à l'urgence de cette transition énergétique, il est aussi urgent de prendre son temps. Les processus d'animation territoriale s'effectuent sur des temps longs, ils ne s'opposent pas au changement mais, bien au contraire, nourrissent l'enjeu vital du développement d'une véritable démocratie environnementale.

Jean-François Dugourd

(Afp Bourgogne-Franche Comté, président de TRI Quingey)

1- Objectif des « 3 x 20 en 2020 » : diminuer de 20% des émissions de gaz à effet de serre, diminuer de 20% la consommation d'énergie et augmenter de 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation.

2- www.legrenelle-environnement.fr/IMG/pdf/memento_maires.pdf.

3- Plus d'infos sur TRI ou « *comment mettre la protection de l'environnement au service de l'emploi et l'emploi au service d'environnement* » : www.association-tri.com.